

QUATRIEME RENCONTRE EUROPEENNE DE L'ACTIONNARIAT SALARIE- BILBAO MONDRAGON 2002

24 NOVEMBRE / ATELIER 1 : COMMENT MOBILISER LES PAYS RETARDATAIRES EN MATIERE D'ACTIONNARIAT SALARIE ?

Pays représentés dans l'atelier : Italie, Royaume-Uni, Danemark, Slovénie, République Tchèque

Marc MATHIEU ouvre l'atelier en signalant que la Commission européenne est, en principe, disposée à financer des conférences nationales sur l'actionnariat salarié. D'autre part, 7 ou 8 pays ne sont toujours pas très intéressés ou informés.

Une conférence nationale s'est récemment tenue au Luxembourg, sous la houlette du ministre luxembourgeois de l'Economie. Elle comprenait une table ronde avec les partenaires sociaux du pays. Les résultats de cette conférence ont été très positifs et le débat sur l'actionnariat salarié se poursuivra au sein des instances nationales dont la mission est de faciliter le dialogue social.

La prochaine présidence de l'Union européenne sera assurée par l'Italie, ce qui constitue une occasion pour faire avancer les choses dans ce pays. En Grèce, les prochains Jeux Olympiques constituent également un événement international de premier plan dont il faudrait tirer parti.

Gorm WINTHER (Danemark) aimerait constituer un réseau national de personnes intéressées par l'actionnariat salarié. Il est actuellement difficile d'obtenir des chiffres sur le sujet dans ce pays. Il souligne également que la constitution d'une coordination nationale nécessite des moyens que les personnes actuellement intéressées par le concept n'ont pas encore.

Toujours à propos du Danemark, des débats entre partenaires sociaux ont eu lieu et les syndicats se sont montrés, dans l'ensemble, plutôt sceptiques. Par contre, si l'actionnariat salarié est encore marginal, le «management participatif», qui vise la participation des salariés aux processus de décision a été adopté par de nombreuses entreprises.

Robert Oakeshott (Royaume Uni), souligne que le gouvernement britannique a engagé des efforts pour promouvoir l'actionnariat salarié depuis deux ans, principalement dans le secteur tertiaire. Il constate également que le mouvement coopératif britannique est actuellement bien coordonné, ce qui donne naissance à des réformes législatives facilitant son essor. La privatisation de certains services sociaux, notamment dans le domaine des soins de santé, n'est certainement pas étrangère au renouveau du mouvement coopératif dans ce pays.

Hugh DONNELLY (Royaume-Uni, Ecosse) explique le fonctionnement des *trusties* britanniques, sorte de fidéicommissaires, qui facilitent considérablement la reprise d'entreprises en difficulté par les salariés. Il pense qu'un modèle européen de *trust* constituerait un outil précieux pour les promoteurs de l'actionnariat salarié en Europe.

Fabrizio GARBERI (FIADA, Italie) rappelle que son pays est assez en retard en matière d'actionnariat salarié. La FIADA organise régulièrement des tables rondes sur le sujet. Elle a récemment écrit au président du conseil italien, Silvio Berlusconi, ainsi qu'au président de la Commission européenne Romano Prodi pour leur demander que la présidence italienne de l'Union européenne soit l'occasion d'une harmonisation communautaire concernant l'actionnariat salarié. Il n'existe pas actuellement de loi encadrant l'actionnariat salarié en Italie.

En Slovénie, au moment où une loi promulguant la privatisation des entreprises nationales était adoptée, 30 % des entreprises appartenaient à leurs salariés. Ce chiffre n'a cessé de diminuer depuis. Le patronat slovène, à grands renforts de communication, a convaincu la majorité des salariés à revendre leurs actions, si bien qu'une bonne partie des entreprises de

ce pays sont aujourd'hui aux mains d'investisseurs étrangers. Toutefois le capital d'une des entreprises les plus importantes du pays est encore détenu à 50% par les salariés. Les organisations slovènes promotrices de l'actionnariat salarié tentent actuellement de convaincre le gouvernement d'adopter un projet de loi vieux de deux ans, basé sur le modèle français.

En République Tchèque et en Slovaquie, l'actionnariat salarié ne bénéficie d'aucun relais médiatique. Malgré cela, le pays compte de nombreuses coopératives, notamment dans l'agriculture où 70% des entreprises appartiennent aux travailleurs. Le principe représentatif de ces entreprises est «une action-une voix » mais le nombre d'action par actionnaire est limité.

De manière générale, les pays de l'Est, particulièrement la Slovaquie et la République Tchèque où des efforts sont déjà mis en œuvre, ont besoin de l'appui des pays connaissant moins de difficultés financières pour promouvoir l'actionnariat salarié.